

Adresse de la société populaire de Gençay (Vienne), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gençay (Vienne), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 293;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15540_t1_0293_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Comme vous, augustes législateurs, nous serons inébranlables sur la Montagne. Nous n'en descendrons que quand nous n'aurons plus d'ennemis.

Républicains de l'intérieur, pressez-vous autour de la Convention, qu'elle soit pour tous notre unique point de direction, et le bonheur nous est assuré !

Vive la République ! Vive les Montagnards !
DUMOULIN (*chef du bataillon*) suivi d'une page de signatures.

13

Le représentant du peuple Berlier envoyé dans les départements du Nord et Pas-de-Calais, envoie à la Convention nationale un arrêté qui apporte des modifications à celui par lequel Saint-Just et Le Bas avoient ordonné l'arrestation de tous les ci-devant nobles qui se trouvoient dans ces deux départements, sans distinction d'âge, de sexe, et surtout sans admettre aucune exception résultante de leur conduite.

Renvoyé aux comités de Salut public et de Législation (28).

14

La société populaire de Gençay [département de la Vienne], a appris avec enthousiasme la chute du nouveau tyran; elle jure de mourir plutôt que de cesser d'être libre.

Elle rappelle qu'elle a fourni un cavalier jacobin et 1 530 L 12 s 6 d pour aider à son équipement.

Mention honorable, insertion au bulletin (29).

[*La société populaire de Gençay à la Convention nationale, le 5 fructidor an II*] (30)

Citoyens représentants,

La société populaire du canton de Gençay a appris avec enthousiasme la chute du nouveau tyran et de ses vils suppôts. Restez à votre poste, vous seuls pouvez faire triompher la république de tous ses ennemis. Vous connoissez le fil des trames ourdies par la trahison et la tyrannie. Punissez les traîtres, les hypocrites et les intrigants, et d'une main toujours ferme, conduisez le vaisseau de l'état au port.

Pour nous, nous jurons de mourir plutôt que de cesser d'être libres. Le sacrifice de nos vies et de nos fortunes ne nous arrêtera jamais dans la défense d'une si belle cause.

Ce canton composé de cultivateurs et ouvriers, dont très peu sont au-dessus du besoin, a cependant dès le premier pluviôse envoyé au

chef lieu de ce district pour les défenseurs de la patrie 136 chemises, 12 linceuls, trois paires de bas, trois paires de souliers, un habit, un gilet, une culotte et huit galons d'or.

Des trois cavaliers jacobins, montés, armés et équipés, offerts par ce district, un est membre de cette société, et nous avons fourni 1 530 L 12 s 6 d pour aider à son équipement. Déjà ces généreux spartiates sont partis pour aller se mesurer avec les esclaves coalisés contre notre liberté.

Agréés, citoyens législateurs, ces différents dons, ils sont faits par des républicains, qui comme vous jurent une haine éternelle aux rois et à tous leurs valets et qui ne veulent de paix qu'après l'anéantissement de tous ces monstres à face humaine.

Les membres composant la société populaire du canton de Gençay.

DORICET (*président*), BAROI, VANTAGE (*secrétaires*).

15

Les membres du comité de Correspondance de la société populaire montagnarde de Seloncourt, département du Doubs, applaudissent à la mort du tyran Robespierre, l'invitent à punir toutes les trames criminelles et à sauver la patrie. Ils informent la Convention qu'ils exercent jour et nuit une surveillance active pour empêcher qu'aucun traître ne puisse s'évader en gagnant les rochers du département du Mont-Terrible; ils demandent qu'on leur envoie le bulletin de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Correspondance (31).

16

Les administrateurs du district d'Autun [département de la Saône-et-Loire] informent la Convention que, pendant qu'elle écrasait les conspirateurs, ils vendent 908 125 L des biens qui n'avoient été estimés que 425 881 L.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Domaines nationaux (32).

17

L'agent national du district de Beaugency [département du Loiret] annonce que, dans le cours de la première décade de Fructidor, des biens d'émigrés, estimés 3 140 L, se sont vendus 15 585 L. Il observe qu'en récapitulant, depuis le 11 ventôse jusqu'au 10 fructidor, les biens d'émigrés vendus s'élèvent à la somme de 1 053 200 L, leur estimation étant de 573 248 L.

Insertion au bulletin (33).

(28) P.-V., XLV, 100. *Gazette Fr.*, n° 980; *J. Perlet*, n° 714; *J. Mont.*, n° 130.

(29) P.-V., XLV, 100.

(30) C 320, pl. 1 316, p. 6, *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(31) P.-V., XLV, 100.

(32) P.-V., XLV, 100.

(33) P.-V., XLV, 101.